



## Compte-Rendu rencontre habitante du 18 novembre 2022

### SECTEUR EST

(Truchard, Fondeaux, Chanqueyras, Combes, Pluviane, Vaux, L'Hommet, Les églises, Acacias, Les Floreaux, Maladrerie, Le Plot, Aube, Perrier, Miellons, Ausson)

**Elu-e-s présent-e-s** : Françoise Tesson, Eric Angelier, Eric Belvaux, Eric Sicard, Jean-Pierre Bertrand, Dominique Joubert.

**Excusée** : Valérie Du Retail.

Une quarantaine de présents. Le retard de la distribution du Flash a été préjudiciable, l'envoi des mails efficace.

**Mobilité** : Françoise Tesson, adjointe en charge des Mobilités (entre autres délégations) présente succinctement l'état de la réflexion actuelle sur le schéma des mobilités en cours d'étude. Une réunion publique en janvier / février assurera la restitution de la réflexion avec les axes d'actions envisagés.

**Concernant la route de Romeyer**, le panneau d'entrée de ville va être repoussé vers Romeyer, pour réduire la vitesse à 30 km/h, avec un decrescendo 70 puis 50 km/h avant d'arriver au panneau 30. Entre le 30 et la ville de Die est prévu un aménagement avec balises pour création « d'étroitures » en accord avec le Conseil Départemental 26. D'abord en test, suivi d'une évaluation puis d'une pérennisation adaptée ensuite.

**Suggestions du public** : penser au rétrécissement en bas de la route en l'anticipant avec de petits aménagements, avancer la chicane plus haut sur la route pour faire ralentir en amont, placer un radar pédagogique régulièrement. Quid d'un chaussidou à prolonger après l'entrée de ville ? A voir avec les services du département. Rappel : les problèmes signalés au printemps (Face Maison Vink, taille haie, etc).

**Plus haut, vers l'Hommet**, une passerelle sur la Meyrosse pour les piétons et les vélos, au niveau de la prise d'eau du canal, est étudiée. Actuellement, c'est l'emprise foncière qui est en cours de négociation. Sur ce projet, il faut penser long terme.

**Chemin des Fondeaux** : le feu tricolore a été budgété (42 000 euros). Vu le coût, il ne sera peut-être pas programmé cette année.

**Chemin de Vaux** : la portion réalisé n'est pas celle attendue. La remise à neuf du bas du chemin est en attente, soumis à aménagements (assainissement pour la zone constructible attenante). Le revêtement sera posé après les travaux à réaliser.

**Chemin de l'Hommet** : son revêtement n'est pas prévu pour l'instant. Les voiries avec réseaux enterrés sont prioritaires.

Rue du Pas de Sagatte : la rue débouche désormais sur la route de l'Abbaye. Nécessite une signalisation routière pour sécuriser le carrefour. Le plot de la piste cyclable est également manquant, pour éviter les passages des voitures. A noter les dégâts dans le virage de la rue descendant à la Maison de Santé : possible recours en cours.

Vers le point propre : il manque une sécurisation piétonne devant le point propre, la vitesse des voitures étant importante. Voir les points souhaités au printemps.

Viaduc : merci pour la sécurisation de la voie cycliste.

Hors quartier, il est demandé la suppression du sens interdit vers l'avenue Sadi Carnot quand on vient du Perrier, situation a priori moins dangereuse depuis l'élargissement de la route (sous le bâtiment, le Chemin de Faire). Interroger le département, car c'est une voie départementale. Ce qui permet de réaliser un point Ressourcerie. Eric Belvaux, adjoint en charge de l'économie sociale et solidaire et du tourisme, situe les enjeux en terme de circulation : la réflexion actuelle met le chemin de Chandillon à double sens avec des places d'évitement pour se croiser. Le chemin du Perrier serait réservé aux modes doux de déplacement.

**Point urbanisme** : Eric Sicard, adjoint à l'urbanisme, situe les 3 secteurs ouverts à construction : Vaux, les Églises, la Chargière. Certains sont avec permis d'aménager, nécessitant un projet global. L'immeuble rue Louise Gery n'est pas desservi par la fibre (erreur du promoteur). Les boîtes aux lettres sont rue du Pas de Sagatte. La ville effectuera le changement d'adressage quand la fibre sera installée.

**Point économie d'énergie** : Eric Angelier, conseiller municipal en charge de la sobriété énergétique, situe l'avancée du projet « extinction nocturne ». De la décision à la réalité et à l'action, il y a la dimension technique : absence d'horloge de programmation, secteurs à différencier, etc. Les premières extinctions débiteront début 2023. Il rappelle également la progression exponentielle du coût de l'énergie, multiplié par 10 depuis 2020.

**Point propreté** : demande de pose de toutounettes avec affiche de prévention (celles du centre-ville) vers l'aire de jeux. Le panneau Chien Interdit est dégradé, à remplacer. Bilan relativement positif est réalisé sur l'opération concernant les crottes de chien sur le cœur de ville. Même s'il reste encore à faire vers les quelques propriétaires de chiens ne respectant pas la loi. A noter le démarrage de l'opération Pigeonnier avec le recensement des dortoirs de pigeons en ville début 2023. Il sera ensuite réalisé des pigeonniers contraceptifs pour faire baisser la population des pigeons sur quelques années.